



Table de
concertation
bioalimentaire
du Bas-Saint-Laurent



Résumé du rapport

Expérimentation de cultivars de légumes pour la mise en marché institutionnelle

2024

Pour plus d'information, consultez [le rapport complet](#) ►



Mise en contexte

Depuis quelques années, le secteur bioalimentaire de la région du Bas-Saint-Laurent développe des stratégies afin de favoriser l’approvisionnement des institutions publiques de la région en produits locaux. Afin d’intéresser davantage de producteurs maraîchers à produire certains légumes destinés à ces établissements, un projet pilote d’essais variétaux de légumes de conservation a été réalisé à l’été 2023. Le but de ce projet était de tester la culture et de documenter la récolte, le rendement et la conservation de légumes choisis. Les essais se sont déroulés d’ouest en est du Bas-Saint-Laurent, chez cinq entreprises maraîchères, sur une sélection de quatre légumes couramment utilisés par le transformateur servant d’intermédiaire entre les producteurs et les institutions publiques.

Bien que mis en place tardivement, les essais de 2023 ont généré des résultats suffisamment intéressants pour justifier une seconde année d’expérimentation. En 2024, **huit entreprises** ont été ciblées pour expérimenter deux légumes, mais sur une plus grande superficie. Un **volet d’analyse technico-économique** a également été ajouté. En effet, bien qu’il soit intéressant de connaître les résultats au niveau des rendements et de la qualité des produits, la connaissance du coût de revient des légumes produits est une donnée incontournable de l’équation pour évaluer l’intérêt global de ce type de mise en marché pour les producteurs maraîchers.



Objectif du projet

Documenter la faisabilité agronomique et économique de la mise en marché institutionnelle pour les entreprises maraîchères du Bas-Saint-Laurent en :



1 | poursuivant l'évaluation de certaines variétés de légumes mises à l'essai en 2023;

2 | testant de nouvelles variétés répondant aux besoins identifiés par le transformateur (Le Légumier de l'Est) pour approvisionner les institutions publiques.



Détails du projet

Volets production et gestion

- › Légumes devant répondre aux exigences du marché institutionnel, principalement au niveau du format pour faciliter la transformation;
- › Deux légumes ciblés pour le projet 2024: carotte et rutabaga;
- › Total de huit producteurs participant aux essais, dont sept pour la carotte et sept pour le rutabaga.
- › Mise à l'essai de trois variétés de carottes (Berlin, Belgrado, Bergen) et de trois variétés de rutabagas (Joan, Laurentien, Appalaches);
- › Évaluation de la rentabilité et de la faisabilité financière de la mise en marché institutionnelle pour les légumes ciblés effectuée par des conseillers en gestion, sur la base des prix du marché.



Volet approvisionnement

- › Légumes vendus à un transformateur de légumes frais fournissant déjà les établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent;



Tous les légumes du projet servent donc à fournir ces institutions.

- › Évaluation de la qualité des légumes effectuée par le transformateur;
- › Tous les légumes vendus en format de 50 livres;
- › Le CISSS ayant accepté de tester en cuisine la qualité des produits, les légumes du projet y ont été acheminés dans le cadre d'une entente déjà établie avec le transformateur.



Résultats

Carotte

- › Cinq producteurs sur les sept ont obtenu des résultats analysables;
 - › Pas de différence notable entre les variétés en ce qui concerne le rendement, de calibre, de qualité et de conservation;
 - › Grandes différences de rendement entre les producteurs (variations de 2 à 8 kg/m²), principalement dues au niveau d'expérience des producteurs et à la qualité des semis;
 - › Trois producteurs sur cinq ont dégagé une marge intéressante sur les coûts directs de production, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu une contribution marginale* de plus de 30 %;
 - › Un producteur sur cinq a à peine couvert ses coûts (contribution marginale inférieure à 30 %);
 - › Un producteur sur cinq a subi une perte avec la production de la carotte : il n'arrive pas à couvrir les charges variables directes de production avec le prix offert sur le marché (1,05 \$/kg en moyenne).
- Le niveau de mécanisation des entreprises joue un rôle important dans les résultats obtenus. Plus les entreprises étaient mécanisées, plus les coûts de production étaient faibles et les marges dégagées importantes. Les rendements étaient aussi plus élevés.

* La contribution marginale est un ratio qui représente le bénéfice qu'il est possible de réaliser en tenant compte uniquement des frais variables liés à la production de ce légume. En général, on cherche une contribution marginale de plus de 30 % pour que la production devienne intéressante financièrement.



Rutabaga

- › Six producteurs sur les sept ont obtenu des résultats analysables;
- › Rendements assez variables selon les producteurs : meilleurs rendements chez les producteurs ayant transplanté les rutabagas plutôt qu'un semis direct (meilleur contrôle de la densité des plantations);
- › Meilleurs rendements obtenus avec la variété Joan qu'avec la variété Laurentien (observés chez les deux entreprises ayant testé les deux variétés);
- › Calibres des légumes peu constants, dépendant davantage de la densité des plantations que des variétés;
- › Qualité similaire pour les trois variétés;
- › Quatre producteurs sur six ont dégagé une marge sur les coûts de production suffisamment élevée pour que cette production soit rentable avec le prix offert dans le projet (1,09 \$/kg en moyenne);
- › Deux producteurs sur six ont subi une perte avec cette production.

Le niveau de mécanisation des entreprises pour la culture des rutabagas a joué un rôle moins important dans les résultats obtenus que pour la production de carottes.



Les producteurs doivent toutefois bien connaître leurs coûts de revient avant de se lancer dans la mise en marché institutionnelle pour s'assurer que ce soit rentable.

 **Le niveau de mécanisation et d'expérience affecte énormément les résultats obtenus;**

 **Selon les essais réalisés dans le cadre de ce projet, le rutabaga semble plus facile à rentabiliser pour les fermes non mécanisées que la carotte.**

Conclusion

Ce projet a permis d'évaluer les perspectives du marché institutionnel pour les producteurs maraîchers de la région. Les résultats pourront orienter leur intérêt à se spécialiser dans la culture de quelques légumes afin d'en produire en plus grande quantité pour ce marché.

Bien que les données obtenues pour chacune des variétés ne soient pas suffisantes pour établir une conclusion claire sur leur performance, l'ensemble des variétés testées semble bien répondre aux exigences du marché institutionnel.

Les essais réalisés en 2024 ont permis à certains producteurs de dégager une marge intéressante sur les coûts variables, tant pour les carottes que pour les rutabagas.

Les producteurs doivent toutefois bien connaître leurs coûts de revient avant de se lancer dans la mise en marché institutionnelle pour s'assurer que ce soit rentable.

- › **Le niveau de mécanisation et d'expérience affecte énormément les résultats obtenus;**
- › **Selon les essais réalisés dans le cadre de ce projet, le rutabaga semble plus facile à rentabiliser pour les fermes non mécanisées que la carotte.**



Il est impératif de valider les volumes de production nécessaires avec les établissements en question, ou avec les transformateurs et les distributeurs sous contrat avec ces institutions publiques.



De plus, les producteurs doivent envisager l'entreposage de leur production afin de l'écouler sur plusieurs mois.

Retenons également qu'advenant une volonté d'encourager les producteurs à développer leur offre en fonction des besoins institutionnels, **il est impératif de valider les volumes de production nécessaires** avec les établissements en question, ou avec les transformateurs et les distributeurs sous contrat avec ces institutions publiques. De plus, **les producteurs doivent envisager l'entreposage** de leur production afin de l'écouler sur plusieurs mois.

Finalement, les tests réalisés en cuisine ont permis de constater la qualité des légumes du projet: celle-ci était le plus souvent supérieure aux légumes utilisés normalement et jamais inférieure.

Limites du projet

Il est à noter qu'aucune négociation des prix n'a été effectuée dans le cadre du projet. Les prix du marché utilisés ont suivi l'entente déjà établie entre le transformateur et le CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Dans le cadre de ce projet, aucune analyse n'a été réalisée afin d'évaluer le prix maximal que le transformateur ou les institutions publiques seraient en mesure d'offrir.



Retombées et portée du projet

Le projet a permis à huit entreprises maraîchères de petite surface d'atteindre le marché institutionnel, via l'intermédiaire clé qu'est le transformateur, afin d'en faire l'essai comme nouveau canal de vente. Une seule entreprise avait déjà développé ce débouché avant le projet. Sans ce projet et la possibilité de se regrouper offerte par celui-ci, il aurait été difficile pour les sept autres entreprises de tester le marché institutionnel. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs fait le choix de ne pas poursuivre dans cette voie.

Ce projet a également permis aux institutions publiques de la région de s'approvisionner en légumes produits localement par l'intermédiaire de leur transformateur habituel.

Dans le cadre de ce projet, près de 20 000 kg de carottes et 8 000 kg de rutabagas ont été produits sur les fermes maraîchères du Bas-Saint-Laurent et ont été consommés dans la région, majoritairement dans les établissements du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Les huit entreprises maraîchères ayant participé au projet sont réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, représentant cinq MRC différentes.



Porteur du projet

Le projet a été élaboré par le comité de mise en marché institutionnelle du Bas-Saint-Laurent, porté par la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent. Celui-ci est constitué de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, des Saveurs du Bas-Saint-Laurent, de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de COSMOSS Bas-Saint-Laurent, de l'ITHQ et de la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Les suivis agronomiques et technico-économiques ont été effectués par deux clubs-conseils de la région, soit JMP Consultants ainsi que le Groupe Pousse-Vert.

Contributions financières

Ce projet a été financé dans le cadre de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois (SNAAQ), par l'entremise du Regroupement des Tables de concertation bioalimentaire du Québec (RTCQBQ). La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, ainsi que les MRC de Kamouraska, de la Matapédia, de la Mitis, de Rimouski-Neigette et de Rivière-du-Loup ont également contribué financièrement au projet.

Merci à tous d'avoir rendu ce projet possible.





Table de concertation
bioalimentaire
du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin, Rimouski (QC) G5L 7P5

418 723-4626 | info@tcbbsl.org

tcbbsl.org